Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

Convention de prestations pour la cartographie du système d'information et l'accompagnement au recrutement et à la prise de poste d'un informaticien mutualisé de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et de la Commune d'Arudy

Entre

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

représentée par Monsieur Jean-Paul CASAUBON, agissant en qualité de Président,

et

La Commune d'Arudy,

représentée par Monsieur Claude AUSSANT, agissant en qualité de Maire,

et

Le Syndicat Mixte La Fibre64,

représenté par Monsieur Nicolas PATRIARCHE, agissant en qualité de Président,

Préambule

La Fibre64 est un Syndicat Mixte composé du Département et de l'ensemble des Communautés d'Agglomération et Communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques. Créé en juin 2018, il a une double ambition : déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental et développer les usages numériques pour les collectivités territoriales et leurs usagers.

Si l'aménagement numérique a fait l'objet d'un transfert de compétence, le développement des usages numériques confié au Syndicat Mixte se fonde sur une démarche volontaire partagée par le Département et les EPCI des Pyrénées-Atlantiques. La Fibre64 a vocation à devenir un lieu d'expertise technique sur le numérique pour le compte de ses membres.

La fourniture de ces services pour ses membres et les membres de ses membres se fait en quasi-régie (III ET IV article 17 ordonnance n°2015-899). Les services sont ouverts à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et à la Commune d'Arudy au moyen de la présente convention.

Article 1 – Objet

La mutualisation des moyens et compétences au sein du Syndicat Mixte La Fibre64 a pour objectif de déployer des services, outils et ressources numériques permettant de contribuer à la réalisation des

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

missions de la CC Vallée d'Ossau. La présente convention fixe les modalités de mise en œuvre et de financement d'une prestation de services confiée au Syndicat Mixte La Fibre64 et portant sur la cartographie des systèmes d'information et l'accompagnement au recrutement et à la prise de poste d'un informaticien mutualisé entre la CC Vallée d'Ossau et la Commune d'Arudy.

Article 2 – Contenu de la prestation

Les modalités de la prestation sont définies par l'annexe 1 « Cartographie des S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS, ainsi que d'un accompagnement au recrutement et à la prise de poste d'un informaticien » à la présente convention : elle fixe les objectifs de la prestation, le cadre méthodologique, l'organisation pratique mise en place et la charge de travail estimée. Ce document a préalablement été présenté, discuté et validé par La Fibre64 et la CC Vallée d'Ossau.

Article 3 – Engagements des parties

Le Syndicat Mixte La Fibre64, la CC Vallée d'Ossau et la Commune d'Arudy conviennent de coopérer dans la réalisation des prestations. A cet effet, ils se rencontreront régulièrement afin de statuer sur l'avancée des travaux et d'échanger les informations et documents nécessaires à la réalisation des prestations. La Fibre64, qui mobilise une équipe dédiée à ce projet, la CC Vallée d'Ossau et la Commune d'Arudy constituent un Comité de Pilotage et un Groupe Projet selon les modalités décrites en Annexe 1.

Engagements du Syndicat Mixte La Fibre64

Le Syndicat Mixte La Fibre64 s'engage à mettre en œuvre les moyens et compétences dont il dispose pour réaliser les services décrits à l'article 2. Il s'engage à intervenir selon les termes prévus à l'Annexe 1 pour accompagner et sensibiliser les élus et les agents de la CC Vallée d'Ossau et de la Commune d'Arudy à la réalisation de la prestation.

Engagements de la CC Vallée d'Ossau et de la Commune d'Arudy

La CC Vallée d'Ossau et la Commune d'Arudy font appel au Syndicat Mixte La Fibre64 pour la réalisation des services prévus à l'article 2 et, en contrepartie, s'engagent à les financer et à contribuer aux différentes étapes de la mission.

La CC Vallée d'Ossau désigne son Directeur général des Services pour le suivi général de la convention.

Article 4 – Participation financière forfaitaire et modalités de versement

4.1 Principes généraux

Les contributions de la CC Vallée d'Ossau et de la Commune d'Arudy seront fonction de la charge de travail inhérente à la réalisation de la prestation décrite à l'Article 2. Elles sont estimées à un forfait de cinq mille euros hors taxes (5.000 € HT) pour la CC Vallée d'Ossau et de mille euros hors taxes (1.000 € HT) pour la Commune d'Arudy. Cette prestation correspond à 10 jours de prestation pour la CC Vallée d'Ossau et 2 jours de prestation pour la Commune d'Arudy. En toutes circonstances, la charge de travail facturée ne saurait représenter un forfait supérieur.

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

4.2 Modalités de paiement

Les prestations facturées par La Fibre64 sont assujetties à un taux de TVA de 20%.

Elles feront l'objet de l'émission de deux titres de recette adressés respectivement à la CCVO et à la Commune d'Arudy.

Elles seront réglées par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

Article 5 – Durée et modifications

La convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter de sa signature. La prestation débutera à l'issue de la signature de cette convention et se poursuivra au maximum un mois après le recrutement de l'informaticien.

Elle pourra être modifiée par avenant après accord des parties.

Article 6 – Règlement des litiges

Dans le cas où un différend surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action devant la juridiction compétente.

A Pau, le en trois exemplaires,

Pour la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Pour la Commune d'Arudy	Pour le Syndicat Mixte La Fibre64
Jean-Paul CASAUBON Président	Claude AUSSANT Maire	Nicolas PATRIARCHE Président

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

Annexe 1

Proposition de cartographie des S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS, ainsi que d'un accompagnement au recrutement et à la prise de poste d'un informaticien

Table des matières

Contexte 4
Objectifs de la mission 5
Cadre méthodologique 5
Réunion de lancement 5
Identification générale des S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS 6
Cartographie détaillée des S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS 6
Organisation du projet 8
Les intervenants de La Fibre64 8
La participation attendue la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS 9
Suivi de projet 9
Calendrier de la mission 9
Livrables 9
Charge de travail estimée et conditions financières 10

Contexte

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Commune d'Arudy sont deux collectivités locales aux compétences distinctes. Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, elles conduisent des politiques publiques et délivrent des services publics sur un territoire partiellement commun. On en citera sommairement quelques-uns pour la CCVO (développement économique, tourisme, sport, culture, petite enfance, …) ou pour la Commune (état civil, éducation et vie scolaire, logement, eau et assainissement, soutien aux associations, …).

Par ailleurs, les communes d'Arudy et de Laruns ont souhaité réaliser le regroupement de leurs deux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) gérés par leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), à l'échelle du territoire de la Vallée d'Ossau, avec l'accord et l'accompagnement de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO). Les deux SAAD fusionnés sont portés par une structure intercommunale : le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Vallée d'Ossau.

L'exercice de ces compétences suppose une automatisation des tâches qui s'est renforcée au fil des années grâce à l'informatisation des services. Les rapports entre l'EPCI et sa commune-centre les

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

conduisent à envisager la mutualisation partielle d'une ressource humaine pour le pilotage de leurs systèmes d'information respectifs.

Ces trois structures (CCVO, Commune d'Arudy et CIAS) ont décidé de mutualiser un poste d'informaticien selon la répartition suivante :

- CCVO : 3,5 jours par semaine
- Commune d'Arudy : 1 jour par semaine
- CIAS : 0,5 jour par semaine

Dans ce contexte, la CCVO a sollicité La Fibre64 pour réaliser la cartographie de ces trois systèmes d'information et accompagner la collectivité dans le recrutement du profil recherché.

Objectifs de la mission

La CCVO demande à La Fibre 64 de réaliser une mission en trois volets :

- Cartographie des SI des trois structures
- Elaboration des conventions liant les trois structures et de la fiche de poste du profil à recruter
- Accompagnement à la prise de poste

Par cartographie, on entendra une description du système d'information calé sur l'exercice des compétences de chacune des trois collectivités.

Cadre méthodologique

Le cadre méthodologique proposé par La Fibre64 est envisagé en différentes étapes :

- Réunion de lancement
- Identification générale du S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS
- Cartographie détaillée du S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS
- Elaboration des conventions liant les trois structures
- Elaboration de la fiche de poste
- Restitution au Comité de Pilotage
- Accompagnement à la prise du poste

Réunion de lancement

Cette réunion se tiendra en présentiel ou en visioconférence avec des membres du Comité de Pilotage et du Groupe Projet constitué par la CCVO et les représentants de la Commune d'Arudy ainsi que des représentants qu'elles souhaiteront convier, et sera animée par La Fibre64. La CCVO et la commune d'Arudy font leur affaire de la participation du CIAS à cette réunion. Elle sera l'occasion de mettre à niveau l'ensemble des participants sur le contenu de la mission et ses objectifs. La Fibre64 exposera la démarche méthodologique envisagée et répondra aux questions qui pourront se poser.

Cette réunion de lancement sera aussi l'occasion de planifier les premiers rendez-vous nécessaires à la réalisation des premières opérations et notamment l'identification générale des SI et la cartographie détaillée.

A cet effet, les entretiens sont envisagés de façon regroupée et sur site. La CCVO et la Commune d'Arudy feront leur affaire de la mobilisation des agents concernés par la cartographie aux fins d'éviter un étalement trop long des entretiens.

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

Identification générale des S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS

Afin de cartographier les S.I., il convient préalablement d'en cerner les contours. La Fibre64 le fera au moyen d'entretiens avec les membres du Groupe de Projet. Pour l'occasion, un temps de travail animé par La Fibre64 sera organisé avec les représentants de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS. Ce temps de travail se tiendra de préférence sur site, dans les locaux d'une ou plusieurs des trois structures, dans un mode visant l'optimisation du temps des participants. Il pourra, en cas de besoin, être complété par des échanges mail, téléphoniques ou en visioconférence.

Il s'agira de :

- Identifier les compétences exercées par la CCVO, la Commune d'Arudy et le CIAS, nécessitant un système d'information de gestion pour l'exercice des métiers et des fonctions supports des trois collectivités
- Identifier les services publics nécessitant un système d'information industriel (exemple : régie des eaux) entrant dans la composition d'un des S.I
- Identifier les composants du système d'information des bâtiments des trois collectivités ; notamment utilisés pour la supervision (vidéo-surveillance, contrôle d'entrée, fluides et réseaux secs, …), l'accès à internet et la téléphonie
- Déterminer les sites d'exercice des trois collectivités

A l'issue de cette étape, La Fibre64 dressera une cartographie générale des différents domaines fonctionnels composant les S.I. de la CCVO, de la commune d'Arudy et du CIAS.

Cartographie détaillée des S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS

Pour réaliser cette étape, La Fibre64 envisage de s'inspirer grandement de la méthode de cartographie du système d'information préconisée par l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/guide/cartographie-du-systeme-dinformation/) et d'utiliser le logiciel Mercator afin de modéliser de façon détaillée les S.I. de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS.

Cette démarche vise à cartographier les S.I. dans une approche « top-down » (du global vers le détail) à travers les vues suivantes :

1. **Vision métier**
   a. La vue de l'***écosystème*** présente les différentes collectivités ou fournisseurs avec lesquels le S.I. interagit pour remplir sa fonction, avec les contrats de prestations associés (maintenance, formation, développement…) ;
   b. La vue métier du ***système d'information*** représente le S.I. à travers ses processus, en lien avec les compétences des deux collectivités.
2. **Vision applicative**
   a. La vue des ***applications*** décrit les logiciels du système d'information des deux collectivités, les responsables en termes de maîtrise d'ouvrage, les bases de données utilisées, les critères de disponibilité (par exemple : réparation sous 2 heures, sous 2 jours, sous 2 semaines) … ;
   b. La vue de l'***administration*** répertorie les autorisations d'accès aux données et aux applications des utilisateurs et des administrateurs du S.I.
3. **Vision infrastructure**
   a. La vue des ***infrastructures logiques*** décrit les objets logiques qui composent les réseaux (sous-réseaux, machines virtuelles, certificats…) ;

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

b. La vue des ***infrastructures physiques*** décrit les équipements physiques qui composent le système d'information ou utilisés par celui-ci (sites, bâtiments, baies, serveurs, postes de travail, périphériques, imprimantes, bornes wifi…).

Cela nécessitera des entretiens détaillés avec les utilisateurs représentatifs des différents domaines fonctionnels du S.I. précédemment décrits et des agents en charge de l'informatique. Ils se dérouleront sur site ou en visio conférence sous l'animation de La Fibre64.

L'utilisation du logiciel Mercator permettra de décrire chaque domaine fonctionnel à partir d'un formulaire unique pour lequel les agents utilisateurs et informatiques seront sollicités.

A l'issue, La Fibre64 présentera une cartographie détaillée des S.I. qui pourra être déclinée pour chacun des domaines fonctionnels sous un angle métier (vue métier), applicatif (vue applicative) et technique (vue infrastructure).

Illustration de la vision métier (vues ***écosystème*** et ***système d'information***), de la vision applicative (vues ***applications*** et ***administration***) et de la vision infrastructure (vues ***infrastructures logiques*** et ***infrastructures physiques***)

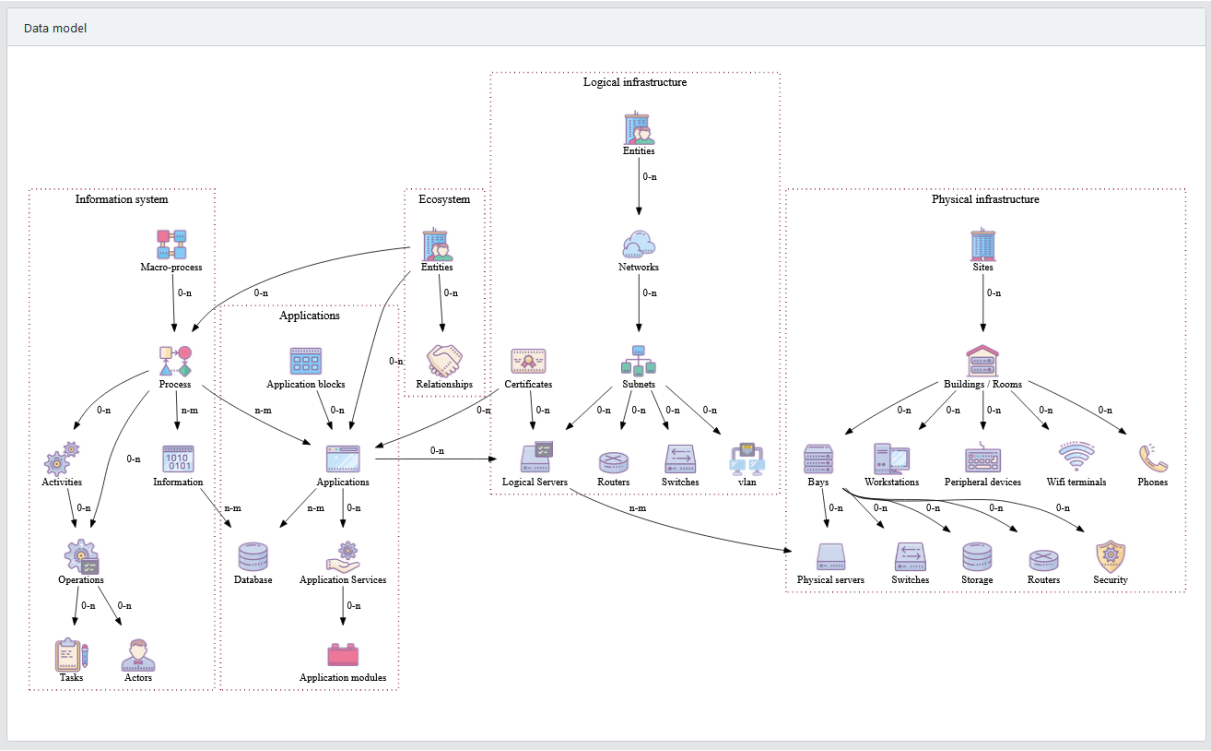

Elaboration des conventions liant les trois structures

La mutualisation d'un informaticien entre les 3 structures suppose de formaliser par convention :

- Le périmètre des missions à couvrir
- Le rattachement hiérarchique de l'informaticien et les modalités de mise à dispositions des autres structures publiques avec lesquelles la CCVO souhaiterait conventionner.
- Le mode de participation financière aux coûts liés au poste de l'informaticien
- Le mode de gouvernance pour le suivi et les arbitrages dans l'exécution des missions
- etc...

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

Ce travail sera assuré en autonomie par La Fibre64 avec des échanges réguliers avec les membres du groupe projet.

Elaboration de la fiche de poste

Après avoir élaboré une première version de la fiche de poste, la CCVO sollicite La Fibre64 pour qu'elle apporte sa contribution à la validation de cette fiche de poste. Il est demandé de compléter le contenu, dans l'optique de rechercher le profil le plus adapté aux besoins de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS, au vu de la constitution de leur S.I.

Ce travail sera assuré en autonomie par La Fibre64 avec des échanges réguliers avec les membres du groupe projet.

Restitution au Comité de Pilotage

L'étude sera soumise, sur site, aux membres du Comité de Pilotage, à travers une présentation, qui sera faite lors d'un Comité de Pilotage entre La Fibre64, la CCVO, la Commune d'Arudy et le CIAS. Ces échanges seront animés par La Fibre64 à la lumière des différents livrables de la mission. Ils pourront selon le besoin se faire sur site ou à distance.

Accompagnement à la prise du poste

L'objectif de cet accompagnement est de faciliter la prise de poste du futur recruté dans ses missions opérationnelles sur les S.I des trois structures, ainsi que dans ses missions avec La Fibre64. Il s'agira donc d'aborder les points suivants :

- Présentation des 3 S.I par la mise à disposition des éléments cartographiés dans le logiciel Mercator
- Présentation de l'organisation de La Fibre64 et des services proposés à ses membres (Club 365, offre Cybersécurité, plateforme d'administration électronique, open data, centrale d'achat, recours au fonds télécom, …)
- Retour sur la mission d'audit Cybersécurité menée par le cabinet OWN
- etc ...

Cet accompagnement pourra se faire, tout ou partie, dans les locaux de La Fibre64.

Organisation du projet

Les intervenants de La Fibre64

L'équipe de La Fibre64 sera constituée de Francisco Ordas et Emmanuel Dainciart. Francisco Ordas assurera la conduite opérationnelle de la mission. Son expérience l'a amené à réaliser des prestations de type "schémas directeurs des systèmes d'informations" et "dématérialisation". Il a accompagné précédemment la CCVO en 2018-2019 dans une mission d'audit/préconisation autour de son S.I. Il intervient dans le secteur public local depuis une douzaine d'années, d'abord au sein de l'Agence Départementale du Numérique puis à La Fibre64. Emmanuel Dainciart est le directeur général des Services du Syndicat et était jusque-là en charge de la direction des systèmes d'informations du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Cette même équipe finalise, cette fin d'année 2023, une mission assez proche pour la CC du Haut-Béarn et la Commune d'Oloron.

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

La participation attendue la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS

Il est attendu de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS, qu'elles constituent :

- Un Groupe Projet : idéalement constitué des cadres des trois collectivités, ils seront associés au suivi opérationnel de la mission et destinataires des comptes-rendus d'avancement de la mission. Leur contribution permettra aux intervenants de La Fibre64 d'appréhender les organisations respectives de la CCVO, de la Commune d'Arudy et du CIAS, d'identifier les différents domaines fonctionnels (politiques publiques, services publics, fonctions support) que le S.I. doit traiter et d'assurer la mise en contact avec les utilisateurs et agents susceptibles d'être interrogés pour décrire le S.I.
- Un Comité de pilotage : idéalement composé d'élus et des DGS, portera le lancement de la mission. Le Comité de Pilotage sera avisé des principales avancées de la mission lors d'un point à mi-parcours et des préconisations finales.

Suivi de projet

La Fibre64 produira des comptes-rendus hebdomadaires stipulant les opérations réalisées dans la période et annonçant les échéances de la période suivante. En période de congés, le rythme de ces comptes-rendus pourra devenir bimensuel.

La Fibre64 mettra à disposition un espace de partage documentaire, hébergé dans son environnement Teams.

Calendrier de la mission

Sous la réserve d'un démarrage mi-janvier, la mission doit pouvoir s'achever autour du mois de juin, à l'issue du recrutement du profil recherché.

	Jan-24		Févr-24		Mars-24		Avril-24		Mai-24		Juin-24	
Réunion de lancement		■										
Identification générale des S.I			■									
Elaboration de la fiche de poste				■								
Cartographie détaillée des S.I					■							
Elaboration des conventions liant les trois structures						■						
Restitution au Comité de Pilotage							■					
Accompagnement à la prise de poste										■	■	■

Livrables

La Fibre64 fournira les livrables suivants :

- Rapport contenant :
  - L'objectif de la mission
  - Le cadre méthodologique
  - Un descriptif détaillé des SI
  - La présentation des différentes vues (métier, applicative et infrastructure)
  - Les propositions de convention liant les 3 structures
  - La proposition de fiche de poste complétée
- Accès aux données cartographiques du SI dans le logiciel Mercator

Envoyé en préfecture le 17/01/2024
Reçu en préfecture le 18/01/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240116-D2024_10_2-DE

Charge de travail estimée et conditions financières

La Fibre64 estime la charge de travail pour la réalisation de la prestation décrite entre 10 et 12 jours/homme, ce qui donne une prestation de 5.000 € ou 6.000 € HT. Ces prix s'entendent hors taxes (TVA 20%). La participation de la Commune d'Arudy conditionne l'affinement de ce forfait d'intervention.